



ASSOCIATION FRANCAISE DU CHEVAL BARBE  
**QUALIFICATIF NATIONAL EN VUE DU CHAMPIONNAT INTERNATIONAL  
EL JADIDA**

**A renvoyer au plus tard le 15/07/2014**

**POUR CHEVAUX INSCRITS AU STUD BOOK FRANCAIS DU CHEVAL BARBE  
Section Barbe Pur**

Nom du Cheval :  
Numéro SIRE : Sexe :  
Origines : Père : Mère :  
Date et lieu de naissance : Naisseur :  
Propriétaire Actuel - Nom et Prénom :  
Adhérents AFCB : oui / non  
Adresse :  
Téléphone : Fax ou e-mail : Portable :

**CONCOURS du : 30/08/2014**

---

**Pièces à joindre**

⇒ **frais de gestion pour les non adhérents** : 50€

⇒ **montant des inscriptions :**

\* *Qualificatif :*                      50 € pour le 1<sup>er</sup> cheval,              30 € pour le 2<sup>ème</sup> cheval,  
   20 € pour le 3<sup>ème</sup>                              8 € à partir du 4<sup>ème</sup> cheval

\* *Prix du box :*                      \_\_\_\_\_ € (à ajouter s'il y a lieu).

Les chèques séparés (frais gestion ou frais d'inscription) seront établis à l'ordre de l'AFCB et adressés avec cette fiche à **Philippe JOUSSERAND - Mas Baldy - 12250 VIALA DU PAS DE JAUX.**

Le chèque pour les boxes sera adressé à la personne concernée sur le lieu du concours.

**Aucune inscription ne se fera sur place.**

**Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et les chevaux ne pourront être présentés aux épreuves.**

**Le document d'accompagnement du cheval (validé/certifié par l'IFCE) et la carte d'immatriculation seront exigés sur place. Les chevaux doivent être pucés et à jour de vaccination, de plus les chevaux doivent être génotypés. Les chevaux ne satisfaisant pas à ces exigences ne seront pas examinés.**

## ASSOCIATION FRANCAISE DU CHEVAL BARBE

# REGLEMENT du QUALIFICATIF NATIONAL EN VUE DU CHAMPIONNAT INTERNATIONAL EL JADIDA

Nul ne peut prétendre présenter un cheval à un concours d'élevage s'il n'est pas membre de l'AFCB.

Pour le qualificatif national en vue du championnat international el jadida, cette clause n'est pas en vigueur. Tout propriétaire des chevaux présentés devra s'acquitter des frais de dossier et des droits d'engagement dont le montant est fixé par le Comité Directeur de l'AFCB. Les adhérents sont exonérés des frais de dossier, pris en charge par l'association.

Seuls les chevaux mâles ou femelles régulièrement inscrits au Stud-Book Français du Cheval Barbe âgés de 2 ans au moins peuvent être présentés.

Les chevaux jugés dangereux par leur comportement seront exclus sans que le propriétaire ne puisse prétendre à un quelconque remboursement.

### **Droits d'inscription:**

Les droits d'inscription, et frais de dossier le cas échéant, doivent avoir été réglés par chèque au nom de l'AFCB au plus tard le 15 juillet 2014, joints aux dossiers complets et expédiés à la personne chargée des Concours désigné par le Comité Directeur, son adresse figurant sur les fiches d'inscription.

### **Présentation du cheval:**

- Tous les mâles et femelles (sauf poulinières), à partir de 2 ans, doivent être présentés en main, au pas, au trot puis à l'arrêt.
- Les chevaux (mâles et femelles) doivent être présentés tous crins,
- Les chevaux doivent être présentés avec leur document d'identification validé ou certifié par l'IFCE, ils doivent être pucés et à jour de vaccination.
- Les chevaux doivent être présents sur place, au minimum une heure avant l'heure fixée pour le début du concours pour satisfaire aux contrôles.

### **La tenue du présentateur :**

Elle doit être correcte.

### **Notation:**

- 1 note en Modèle sur 20, coefficient 1
- 1 note en Type sur 20, coefficient 2
- 1 note en Allures sur 20, coefficient 1
- 1 note en Membres sur 20 coefficient 1

La moyenne est rapportée sur 20.

- Pour être sélectionné pour le championnat international, le candidat doit obtenir la note minimale de **16**  
La sélection est ensuite faite en fonction des places disponibles en partant de la note la plus élevée.

**Déroulement :**

Les chevaux seront présentés par classe d'âge selon :

*Classe 1 : Pouliches 2 ans nées en 2012*  
*Classe 2 : Pouliches 3 ans nées en 2011*  
*Classe 3 : Femelles âgées 4 à 8 ans*  
*Classe 4 : Femelles âgées 9 ans et plus*

*Classe 5 : Poulains 2 ans nés en 2012*  
*Classe 6 : Poulains 3 ans nés en 2011*  
*Classe 7 : Mâles âgés de 4 à 8 ans*  
*Classe 8 : Mâles âgés de 9 ans et plus*

*Cette classification est sujette à modification en fonction du nombre de chevaux engagés par classe.*

-----  
Lors des concours, il peut y avoir conflit d'intérêt, réel ou présumé, lorsque l'un des chevaux jugés :

- A été acheté ou vendu par le juge en tant que propriétaire ou agent,
- Appartient en tout ou en partie à un juge ou à un membre de la famille du juge ou à un associé du juge,
- A été loué par le juge ou appartient à un élevage au sein duquel le juge travaille,
- A été régulièrement entraîné, examiné ou traité par le juge dans un cadre professionnel,
- Fait l'objet d'une négociation de vente/achat ou location en cours, ou d'un plan d'achat prévisionnel auquel le juge participe.

Afin d'éviter les conflits d'intérêts, il est demandé :

- aux juges désignés pour un concours de s'abstenir de juger, en pleine connaissance de cause, des chevaux faisant l'objet d'un conflit d'intérêt réel ou présumé.
- aux engagés de faire état avant le début du concours des éventuels conflits d'intérêt réels ou présumés concernant l'un des juges faisant partie du jury du concours.
- à l'organisateur du concours d'assurer une rotation adéquate des juges quand possible.

En cas de doute, la décision du Comité Directeur fera foi.

Sur la piste, toute communication entre juges et engagés a lieu par l'intermédiaire du président du jury.

**Du seul fait de l'inscription d'un cheval, le propriétaire et ses aides éventuelles s'engagent à avoir une attitude correcte avant, pendant et après la manifestation et à respecter et accepter les décisions du JURY.**

**Nom du Cheval :** \_\_\_\_\_

**Propriété de M :** \_\_\_\_\_

Je m'engage à respecter et faire respecter le règlement du concours et certifie être titulaire d'une assurance Responsabilité Civile en cours de validité me couvrant, ainsi que le ou les animaux présentés avant, pendant et après le concours, au cas où il survienne quelque incident, accident ou dégât que ce soit pouvant engager ma responsabilité. Au cas où l'assurance d'un concurrent serait défailtante, la Responsabilité Civile des organisateurs ne pourra être engagée. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

Signature du propriétaire :

Nom, Prénom et Signature de la, ou des personnes présentant le ou les chevaux :